

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Halte Scolaire Bellefeuille | Numéro de permis 2021056 | Date d'inspection Le 14 juin 2023 | |
| Nom de l'établissement Halte Scolaire Bellefeuille 2 | | Numéro de téléphone (506) 394-3555 | |
| Adresse 906 rue Louis.G.Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- La programmation est panifiée et documentée.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.

Pendant ma visite, les enfants sont calmes, les éducatrices sont à l'écoute des enfants. J'ai pu observer la préparation pour aller à la salle de bain avant la collation.

original signé par
Sylvie Richardson

14 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date